

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de HUNAWIHR Séance du 6 mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Gabriel SIEGRIST, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et ouvre la séance à 20 h.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Laura SIPP, Jean ZORNINGER, Richard FULWEBER, Olivier ADAM, Stéphan GRAPPE, Sébastien HATSCH, Cécilia HIRTZ, Nicolas REINER, Frédéric SEILER.

Membres absents excusés et non représentés : Sophie HERVILLARD, Sonia LAUNAY, Stéphane LECOMTE.

Membres absents non excusés : Christophe KURTZ.

Ont donné procuration : Hafid BEN EL KEBIR à Laura SIPP

Date de la convocation : - fixant la date du conseil municipal : le 17 février 2023
- transmission de l'ordre du jour : le 2 mars 2023

A l'ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2023.
- 2- Rapport du Maire sur les décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
- 3- Questions financières
 - 3-1 Confirmation d'adhésion aux organismes extérieurs
 - 3-2 Attribution d'une aide financière pour la réhabilitation d'un bâtiment (réfection de façades, réhabilitation d'un bâtiment)
 - 3-3 Assemblée Générale des Plus Beaux Village de France : représentation de la commune : prise en charge des frais
 - 3-4 Mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le contrôle des branchements d'assainissement : refacturation de la prestation aux pétitionnaires.
- 4- Projet de développement de parcours pédagogiques dans le vignoble-Géovino : adhésion de la commune au projet porté par l'Office de Tourisme
- 5- Divers
- 6- Compte rendu des commissions et représentations extérieures
- 7- Informations

1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 février 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 février 2023, préalablement transmis aux conseillers, n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

2- Rapport du Maire sur les décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire fait part aux conseillers des décisions prises dans le cadre de la délégation de fonction accordée par le Conseil Municipal (Délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020) :

➤ Décision du Maire n°01/2023 en date du 24 février et du 6 mars 2023 : renouvellement de l'adhésion de la Commune aux associations dont elle est membre

Le Maire, par décision n°01/2023 en date du 24 février 2023 et n°03/2023 en date du 6 mars 2023 a renouvelé l'adhésion de la Commune aux associations suivantes dont elle est membre et dont le montant de la cotisation ne dépasse pas 1 000 euros :

- ADAUHR (250 € en 2022)
- Associations des Communes Forestières d'Alsace (168.46 € en 2022)
- Association du massif vosgien (60 € en 2022)
- Association des Maires du Haut-Rhin (273.97 € en 2022)
- Association des Maires Ruraux du Haut-Rhin (130 € en 2022)
- Conseil National des Villes et Villages fleuris (90 € en 2023)
- Fondation du Patrimoine (75 € en 2022)
- France Bois Forêt (Cotisation Volontaire Obligatoire) (48.83 € en 2022)
- Groupement d'intérêt cynégétique du Taennchel (45 € en 2022)
- Itinéraire culturel européen Heinrich Schickhardt (100 € en 2022)
- Stations Vertes de Vacances (870 € en 2023)
- Union départementale des sapeurs-pompiers (240 € en 2022)

➤ Décision du Maire n°02/2023 en date du 24 février 2023 : acceptation d'un don de l'Association des Amis de l'Eglise suite à la réalisation par la Commune de travaux de réparation de vitraux de l'Eglise

La commune a été destinataire d'un don d'un montant de 103.67 euros de la part de l'Association des Amis de l'Eglise suite à la réalisation par la Commune de travaux de réparation de vitraux de l'Eglise.

Ce don représente un tiers de la part restant à la charge de la Commune après déduction du remboursement de l'assurance (349 euros) sur une dépense engagée de 660 euros.

Un courrier de remerciements sera adressé à l'Association.

3- Questions financières

3-1 Confirmation d'adhésion aux organismes extérieurs

Le Maire, par décision n°01/2023 en date du 24 février 2023 et n°03/2023 en date du 6 mars 2023 a renouvelé l'adhésion de la Commune aux associations suivantes dont elle est membre et dont le montant de la cotisation ne dépasse pas 1 000 euros ; pour les organismes dont la cotisation dépasse 1 000 euros, une décision du Conseil Municipal est nécessaire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de renouveler l'adhésion de la Commune à l'association « des Plus Beaux Villages de France » pour la durée du mandat, soit jusqu'en 2026 inclus ; à titre indicatif la cotisation pour 2023 s'élève à 1 918 euros.

3- 2 Attribution d'aides financières pour la réhabilitation des bâtiments :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 décembre 2011, complétée par celle du 10 octobre 2013, modifiées par la réactualisation des tarifs, le Conseil Municipal avait décidé de poursuivre la politique, non reconduite par le Conseil Général depuis le 1^{er} janvier 2010, de versement d'une subvention aux propriétaires qui décident de rénover leur immeuble, participant ainsi à l'embellissement de la commune selon des critères qu'il avait refondus.

Les dossiers présentés en séance ont été préalablement étudié en « commission Urbanisme-Permis ».

Demande de Madame Sophie VAUTHIER pour le compte du syndic de copropriété 33 rue du Nord :

- Objet des travaux : rénovation d'une maison d'habitation située 33 rue du Nord
- Autorisation : déclaration préalable n°06814722C0014
- Nature des travaux éligibles : réfection des façades
- Montant des travaux éligibles : 23 728.91 €HT
- Taux de subvention : 5%
- Montant de la subvention : 1 186.45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une aide financière de 1 186.45 (5% de l'assiette éligible) à Madame Sophie VAUTHIER pour le compte du syndic de copropriété 33 rue du Nord pour la rénovation de la maison d'habitation (façades).

Il est rappelé que le plafond de subvention est fixé à 4 500 euros, tous les 10 ans pour une même maison, quelle que soit la nature des travaux.

3-3 Assemblée Générale des Plus Beaux Village de France : représentation de la commune : prise en charge des frais

L'assemblée générale de l'Association des Plus Beaux Villages de France (à laquelle appartient la commune) se tiendra à Domme (Dordogne) du 31 mars au 2 avril prochains. Le Maire souhaite s'y rendre pour y représenter la commune.

En l'absence du Maire, Monsieur Gabriel SIEGRIST intéressé, et suite à l'exposé de Madame Laura SIPP, 1^{ère} adjointe présentant l'état des frais qui seront engagés (déplacement en voiture, hébergement 2 nuits et repas organisés par l'Association).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder un mandat spécial à Monsieur Gabriel SIEGRIST, Maire pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'Association des Plus Beaux Villages de France qui se tiendra à Domme (Dordogne) du 31 mars au 2 avril prochains.
- de rembourser les frais de déplacement, d'hébergement et de repas à l'intéressé qui s'élèvent à 578.90 €.

3-4 Refacturation des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la délivrance d'un certificat de conformité du raccordement au réseau d'assainissement dans le cadre de la vente d'un immeuble

Par délibération du 22 février 2022, le conseil municipal avait décidé de refacturer au propriétaire le contrôle de conformité de la propriété pour le raccordement au réseau collectif d'assainissement demandé par le notaire dans le cadre de la vente d'un immeuble.

La commune a missionné la Colmarienne des Eaux pour réaliser ce contrôle sur site et délivrer le certificat.

Pour 2023, la Colmarienne des Eaux a révisé les tarifs de cette prestation qui s'établissent comme suit :

- contrôle de raccordement d'un immeuble au réseau d'assainissement et/ou d'eaux pluviales : 49.10 € HT.
- contrôle de conformité des installations du branchement privé d'assainissement et/ou d'eaux pluviales (y compris tests d'écoulement et établissement du certificat de conformité pour une maison individuelle ou immeuble collectif inférieur à 4 logements) : 169.11 € HT (cas le plus courant).
- contrôle de conformité des installations du branchement privé d'assainissement et/ou d'eaux pluviales (y compris tests d'écoulement et établissement du certificat de conformité pour un immeuble collectif à partir de 4 logements/Entreprises/Industries/commerces et autres) pour un montant de 169.11 € HT et 49 € par heure (facturation au temps réel passé sur le terrain au regard de la complexité et de la taille du bien).

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- approuve les tarifs 2023
- décide de mettre intégralement à la charge du propriétaire le coût de cette prestation, par l'émission d'un titre de recette après réception du rapport et de la facture du bureau d'études.
- autoriser le maire à signer tout acte et document utile à la mise en oeuvre de la présente délibération.

4- Projet de développement de parcours pédagogiques dans le vignoble-Géovino : adhésion de la commune au projet porté par l'Office de Tourisme

Monsieur le maire rappelle le projet :

Le vignoble du Pays de Ribeauvillé s'étend sur une quinzaine de kilomètres au pied des Vosges et ses vins bénéficient d'une renommée qui les classe parmi les meilleurs vins d'Alsace. Cette réputation se justifie par un microclimat (le secteur de plaine centré sur Colmar bénéficie de la pluviométrie la plus faible de France) et des terroirs d'exception reconnus (13 des 51 terroirs « Grands Crus » alsaciens se situent dans le Pays de Ribeauvillé et Riquewihr), alliés à une tradition viticole millénaire. De plus, le Pays de Ribeauvillé et Riquewihr est situé sur le champ de fracture rhénan dont les caractéristiques sont uniques en Europe.

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé a initié une démarche destinée à développer un produit culturel et touristique innovant d'envergure, dont l'ambition est de rayonner bien au-delà des frontières alsaciennes et d'apporter une plus-value dans l'attractivité de son territoire. Le projet s'intitule GEOVINO, nom qui résume les particularismes d'un terroir qui magnifie le vin à travers une géologie particulière.

Enjeu : renforcer l'attractivité touristique du Pays de Ribeauvillé à travers l'oenotourisme.

Projet : création d'itinéraires de randonnées « oenotouristiques » :

- 1 circuit sur les communes de Bennwihr et Mittelwihr,
- 1 circuit sur les communes de Beblenheim et Zellenberg,
- 1 circuit sur chacune des autres communes viticoles : Riquewihr, Hunawihr, Ribeauvillé, Bergheim, Rorschwihr, Rodern et Saint Hippolyte.

Toute la pédagogie du projet résidera sur la création de onze parcours de 2 à 6 km – 1 par commune viticole – chacun d'entre eux développant un thème qui donnera aux visiteurs les clés d'une meilleure compréhension de l'influence du terroir sur les vins (climat, roches et sols, cépages, etc...).

Objectif : s'adosser sur la spécificité du territoire pour proposer un produit de randonnée oenotouristique unique, propre au territoire.

Sur la commune de Hunawihr, le projet initial comporte 5 bornes : une borne totem de départ, 1 borne zéro dédiée à l'histoire de la commune et 3 bornes thématiques. Le circuit proposé fait 2,9 km. Le tracé a déjà été défini lors de plusieurs réunions de travail avec les différents partenaires dont le syndicat viticole. La thématique « Biodiversité » a été retenue.

L'Office de Tourisme reprend aujourd'hui le projet. Après avoir élaboré un livre blanc, outil d'aide à la décision pour les élus, il est proposé de valider la mise en place du projet sur la commune et son financement. Une clef de répartition a été proposée par le Comité Directeur de l'Office de Tourisme, établie comme suit :

Les prix s'entendent hors taxe :

Coût total des 9 parcours HT :	450 450 €
Prise en charge par l'OT	127 194 €
Montant total de subventions prévisionnelles :	203 256 €
Reste à charge des communes :	120 000 €

La clé de répartition proposée est basée sur :

- le potentiel financier avec un coefficient de 30%
- le nombre de lits (touristiques et résidences secondaires) avec un coefficient de 40%
- la pression fiscale avec un coefficient de 30 %

Tarif par commune/binôme

Bebenheim	4 636 €	HT
Zellenberg	4 690 €	HT
Bennwihr	5 172 €	HT
Mittelwihr	5 187 €	HT

Tarif par commune

Bergheim	20 701 €	HT
Hunawuhr	8 306 €	HT
Ribeauvillé	28 570 €	HT
Riquewihr	23 344 €	HT
Rodern	5 018 €	HT
Rorschwihr	5 078 €	HT
St-Hippolyte	10 660 €	HT
TOTAL	121 363 €	HT

L'Office de Tourisme demande à la commune de se positionner sur un financement du projet sur deux ans maximum.

La délibération est attendue pour le 15 mars 2023, en vue d'établir les dossiers de subventions.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte du projet Géovino ;
- de fixer la participation de la commune à 8 306€ HT;
- d'autoriser le maire à signer tout acte et document utile à la mise en oeuvre de la présente délibération.

6- Divers

NEANT

7- Compte rendu des commissions et représentations extérieures

➤ Journée Citoyenne le samedi 6 mai 2023 :

La commune organise sa 3ème Journée Citoyenne le 6 mai prochain.

Une réunion d'information à destination des habitants a été organisée le vendredi 3 mars dernier à la salle polyvalente.

Au vu des propositions de chantiers faites par les participants, la Commune adressera courant avril une circulaire à tous les habitants pour l'organisation pratique de la Journée du 6 mai.

➤ Commission « CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT- EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE » (Petit patrimoine, Fleurissement, Fête et décorations de Noël)

- décorations de Pâques : les décorations de Pâques sont en cours de renouvellement. Plusieurs soirées bricolage sont prévues. Un appel aux bénévoles avait été lancé dans le bulletin communal : toutes les personnes intéressées par un atelier bricolage sont les bienvenues.

- opération « géraniums à destination des habitants » : La commune a décidé de reconduire l'opération « géraniums à destination des habitants ». 2 géraniums par foyer offerts par la commune seront apportés aux habitants avec le concours du Conseil Municipal des Enfants le jeudi de l'Ascension (18 mai).

➤ **Réunion 4C (Commission Consultative Communale de la Chasse) à Riquewihr :**

Madame Laura SIPP 1^{ère} adjointe a assisté à la réunion qui s'est déroulée le 27 février à Riquewihr.

Au cours de cette réunion ont été abordés :

- les problèmes de sécheresse et de scolytes sur les peuplements forestiers ;
- les problèmes rencontrés par le GIC 1 dans la réalisation des objectifs de plan de chasse. Des comptages de gibiers sont prévus prochainement.

9- Informations

➤ **Marathon des perles du Vignoble et Marche Gourmande :**

Comme chaque année, un des circuits du marathon des perles du vignoble passera dans la commune le 14 mai en matinée, qui est aussi la date de la Marche Gourmande. En raison de la concomitance des ces manifestations, les circuits seront adaptés ; une réunion avec les organisateurs a d'ores et déjà été organisée.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 15.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de HUNAWIHR - séance du 6 mars 2023

A l'ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2023.
- 2- Rapport du Maire sur les décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
- 3- Questions financières
 - 3-1 Confirmation d'adhésion aux organismes extérieurs
 - 3-2 Attribution d'une aide financière pour la réhabilitation d'un bâtiment (réfection de façades, réhabilitation d'un bâtiment)
 - 3-3 Assemblée Générale des Plus Beaux Village de France : représentation de la commune : prise en charge des frais
 - 3-4 Mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le contrôle des branchements d'assainissement : refacturation de la prestation aux pétitionnaires.
- 4- Projet de développement de parcours pédagogiques dans le vignoble-Géovino : adhésion de la commune au projet porté par l'Office de Tourisme
- 5- Divers
- 6- Compte rendu des commissions et représentations extérieures
- 7- Informations

Nom - Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SIEGRIST Gabriel	Maire		/
SIPP Laura	Adjointe		/
ZORNINGER Jean	Adjoint		/
FULWEBER Richard	Adjoint		/
ADAM Olivier	Conseiller municipal		/
BEN EL KEBIR Hafid	Conseiller municipal	Procuration à Laura SIPP	
GRAPPE Stéphan	Conseiller municipal		/
HATSCH Sébastien	Conseiller municipal		/
HERVILLARD Sophie	Conseillère municipale	Absente	/
HIRTZ Cécilia	Conseillère municipale		/
KURTZ Christophe	Conseiller municipal	Absent	/
LAUNAY Sonia	Conseillère municipale	Absente	/
LECOMTE Stéphane	Conseiller municipal	Absent	/
REINER Nicolas	Conseiller municipal		/
SEILER Frédéric	Conseiller municipal		/